

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2009

**PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)  
(Seconde délibération)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 3 et État A**

I. – Compléter l'état A par un III ainsi rédigé :

**III. - COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	(En euros) RÉVISION des évaluations pour 2009
	<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>60 500 000</b>
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics ....	60 500 000
	<b>Total pour les comptes de concours financiers .....</b>	<b>60 500 000</b>

## II. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes .....	- 7 366	2 083	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i> .....	0	0	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes .....	- 7 366	2 083	
Recettes non fiscales .....	- 1 089		
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	- 8 455	2 083	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des</i> <i>collectivités territoriales et des Communautés européennes</i> .....			
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>- 8 455</b>	<b>2 083</b>	<b>- 10 538</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants .....			
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b> .....	<b>- 8 455</b>	<b>2 083</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens .....	- 30	- 30	
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes</b> .....	<b>- 30</b>	<b>- 30</b>	<b>0</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens .....			
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b> .....	<b>- 30</b>	<b>- 30</b>	<b>0</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale .....			
Comptes de concours financiers .....	61	6 811	- 6 750
Comptes de commerce (solde) .....			
Comptes d'opérations monétaires (solde) .....			
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b> .....			<b>- 6 750</b>
<b>Solde général</b> .....			<b>- 17 288</b>

## III. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 5 :

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à long terme .....	63,0
Amortissement de la dette à moyen terme .....	47,4
Amortissement de dettes reprises par l'État .....	1,6
Déficit budgétaire .....	104,1
<b>Total</b> .....	<b>216,1</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats effectués par l'État et par la Caisse de la dette publique .....	155,0
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique .....	2,5
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés ..	37,4
Variation des dépôts des correspondants .....	-
Variation du compte du Trésor .....	19,0
Autres ressources de trésorerie .....	2,2
<b>Total</b> .....	<b>216,1</b>

»

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire :

– sur les dépenses du budget général, la majoration de 243 millions € des ouvertures de crédits paiement de la mission « Plan de relance de l'économie » compte tenu de l'amendement n° 104 à l'article 4 adopté à l'initiative du Gouvernement ;

– sur les comptes de concours financiers, la majoration de 60,5 millions € des recettes et des dépenses du programme « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » compte tenu de l'amendement n° 116 à l'article 7 adopté à l'initiative du Gouvernement.

Il résulte de ces modifications une majoration de 243 millions € du déficit budgétaire par rapport au projet de loi de finances rectificative déposé par le Gouvernement. Le déficit prévisionnel pour 2009 atteint ainsi 104,1 milliards €. Le tableau de financement est ajusté en conséquence, au travers d'une majoration de 0,3 milliard € de la ligne « Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés ».